

Convoqué par la 17e chambre, je ne viens pas en accusé, mais en accusateur !

écrit par Jean-Yves Le Gallou | 18 février 2025



Notre ami Jean-Yves Le Gallou passera devant la 17e

chambre ce mardi. Une bonne occasion de lui demander pourquoi, et comment il va se comporter devant les juges...

Riposte Laïque : Vous passez donc devant la 17e chambre ce mardi 18 février à 13 h 30. Pouvez-vous expliquer à nos lecteurs comment un homme comme vous, toujours prudent dans le langage, peut se retrouver dans cette situation ?

Jean-Yves Le Gallou : Vous savez, j'ai réalisé plus de 200 courses en montagne sans accident : j'ai eu beaucoup de chance. Mais tout est affaire de probabilité : avec 50.000 tweets le risque d'un accident judiciaire ne peut être nul. D'autant que les oligarchies françaises et européennes sont entrées dans une logique de répression croissante des libertés. Comme l'a justement déclaré le vice-président américain J.D. Vance dans son discours de Munich, le 14 février 2025.

Riposte Laïque : Quel est votre état d'esprit, à quelques jours du procès ? Comptez-vous assumer les deux messages qui vous valent cette inculpation ?

Jean-Yves Le Gallou : Mon état d'esprit est résolument offensif. Je ne viens pas en accusé mais en accusateur des dérives immigrationnistes de la justice. Je défends évidemment mes deux tweets. Il s'agissait de critiquer une décision du Tribunal administratif de Paris suspendant l'OQTF d'un imam islamiste particulièrement venimeux, au motif que le pauvre petit chéri avait des petits-enfants sur le territoire français. C'est oublier qu'un ressortissant étranger doit respecter les valeurs et les mœurs du pays qui l'accueille s'il souhaite y rester. Sinon, du balai !

Riposte Laïque : Constatez-vous chez les juges français, de plus en plus critiqués, une crispation, surtout contre la mouvance que vous incarnez ?

Jean-Yves Le Gallou : Les juges se sont emparés du pouvoir politique. Et singulièrement de la politique d'immigration qui est définie par le Conseil

constitutionnel et le Conseil d'État et amplifiée dans ses conséquences par les décisions de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et des tribunaux administratifs. Cette politique débouche sur une submersion migratoire de plus en plus rejetée par les Français. D'où les critiques croissantes contre les magistrats qui supportent mal ce qui n'est rien d'autre qu'une respiration démocratique : faire entendre à une petite minorité prétentieuse le point de vue d'une large majorité.

Riposte Laïque : Dans ce contexte de plus en plus périlleux pour la parole libre, recommandez-vous la prudence à vos amis ?

Jean-Yves Le Gallou : Il ne faut pas avoir peur. Mais être responsable. Ne pas tenir, même sous pseudonyme, des propos qu'on ne pourrait pas assumer publiquement. Éviter – même quand on est légitimement indigné – les injures gratuites... qui peuvent coûter très cher. Car en cas de procès il faut se défendre et faire appel à un avocat. Car c'est un métier. Et c'est une erreur, voire une faute qui met les autres en danger de croire qu'on peut se défendre tout seul.

Riposte Laïque : Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Jean-Yves Le Gallou : Oui, je voudrais signaler une rafle numérique lancée par les services de Darmanin pour le compte de SOS Racisme.

Riposte Laïque : Expliquez-vous !

Jean-Yves Le Gallou : Un journal local a publié une photo d'une équipe de football avec 11 joueurs d'origine africaine et trois entraîneurs blancs. La photo est devenue virale et a fait l'objet de nombreux commentaires humoristiques (genre : la tête et les jambes...). Des avocats y ont vu l'occasion de se faire du pognon et SOS Racisme a déposé des plaintes contre les auteurs de ces tweets. Que diable on ne rit pas avec ces choses-là ! Ce qui est moins drôle, c'est ce que sont les Français qui paient les frais d'enquête (police,

gendarmerie) et de justice pendant que les plaignants espèrent des dommages et intérêts sonnants et trébuchants. L'idée est la suivante : les contribuables trinquent, SOS Racisme palpe. Il faudra suivre cette affaire de près !

Propos recueillis par Pierre Cassen

Ripostelaique.com